

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2026

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 1^{er} septembre 2026, le Règlement numéro 432-2026 décrétant des travaux de réfection de la gare patrimoniale et autorisant un emprunt de 331 675 \$ pour en acquitter les coûts;

Que ledit règlement a été approuvé le 14 septembre 2026 par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire;

QUE ledit règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 septembre 2026;

QU'UNE copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Fait à Saint-Pascal, ce 5^e jour d'octobre 2026.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 12 octobre 2026 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 13 octobre 2026.

Signé à Saint-Pascal, ce 13^e jour d'octobre 2026.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal